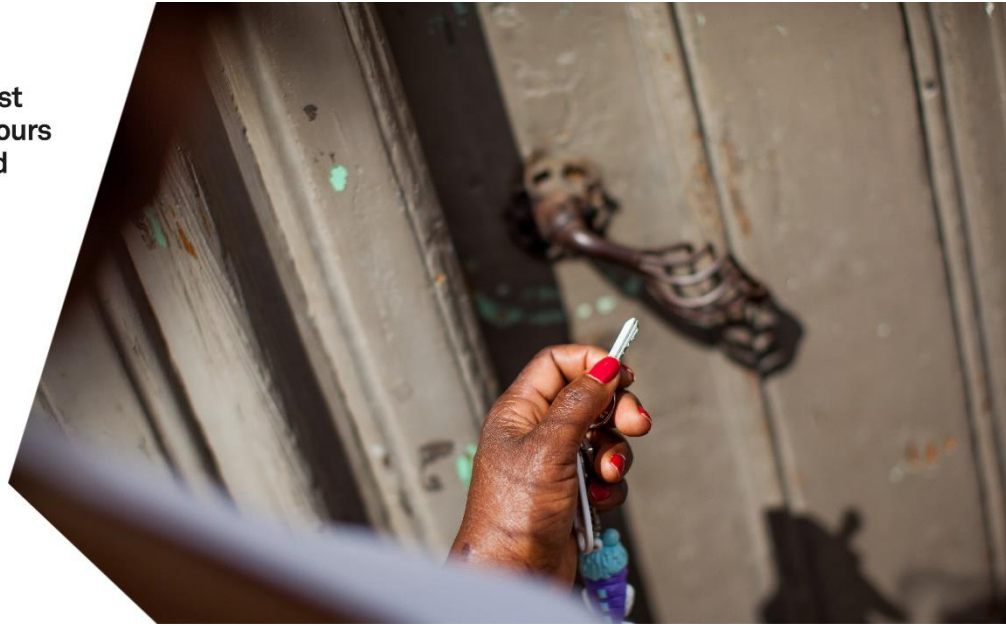




photographycontest  
caritasphotographieconcours  
fotografiewedstrijd



# Règlement du concours

## Article 1 : Organisateur

- 1.1. Ce concours de photographie est organisé par Caritas International Belgique dont le siège se situe à *Rue de la Charité 43, à 1210 Saint-Josse-Ten-Node*.
- 1.2. Ce concours de photographie est organisé dans le cadre du projet 'Migration. Interconnectedness. Development. (MINDY)'. Ce projet est financé par la Commission européenne (DG DEVCO).

## Article 2 : Participant-e-s

- 2.1. Toute personne physique âgée de plus 18 ans au 31 décembre 2019 peut participer au concours.
- 2.2. La participation au concours implique de soumettre une série de 3 à 6 photos (cf. art. 4). Il n'est pas possible d'y participer plusieurs fois. Si plus d'une soumission est enregistrée, seule la première sera prise en compte.

## Article 3 : Délai

- 3.1. Le concours s'étend jusqu'au 31 décembre 2019.
- 3.2. Les projets peuvent être soumis jusqu'au 31 décembre 2019 à 23h59. Toute soumission déposée au-delà de ce délai ne sera pas prise en compte.

#### Article 4 : Concours

4.1. Ce concours est un concours de photographie.

4.2. Le thème du concours est « *Stronger Societies through Migration* » (« Des sociétés plus fortes avec la migration »). Les participant-e-s sont libres d'interpréter ce thème comme ils et elles le souhaitent.

4.3. Les participant-e-s sont invité-s à soumettre une série de minimum 3 à maximum 6 photos. Chaque photo doit être accompagnée d'une courte légende (1 phrase d'explication). La série complète de photos doit être présentée à l'aide d'un court texte ne dépassant pas les 200 mots.

4.4. Chaque photo soumise doit faire au minimum 1.500 pixels.

4.5. Les participant-e-s doivent soumettre leur série de photos via un formulaire disponible sur le site web de Caritas International Belgique. Les coordonnées suivantes devront y être mentionnées : nom complet, adresse e-mail, numéro de téléphone et date de naissance.

4.6. Les photos à caractère pornographique, dégradant, insultant, sexiste, raciste, ou sans aucun lien avec le thème du concours ne seront pas prises en considération.

4.7. Chaque participant-e déclare être l'auteur-e de toutes les photos soumises.

4.8. Chaque participant-e déclare que l'ensemble des photographies qu'ils soumettent dans le cadre du concours sont libres de tous droits de tiers (en ce compris le droit d'auteur et le droit à l'image). Chaque participant-e renonce à invoquer son droit d'auteur à l'égard de Caritas et ses partenaires et, par conséquent, accepte notamment que ses photographies fassent l'objet de diffusions par Caritas International et ses partenaires. Caritas International et ses partenaires s'engagent toutefois à citer l'auteur.e dans toute communication au public.

#### Article 5 : L'annonce des gagnant-e-s

5.1. Il y a deux gagnant-e-s : la/le gagnant-e de prix du jury et la/le gagnant-e de prix du public.

5.2. Le jury sélectionne 12 finalistes. Parmi ces derniers, il sélectionne la/le gagnant-e du prix du jury. Celle ou celui-ci sera annoncé début février 2020.

5.3. La décision du jury est finale.

5.4. Les 11 finalistes restants seront en compétition pour le prix du public. Ils seront annoncés début février lorsque Caritas International Belgique publiera les 11 séries de photos sur son compte Instagram (@caritasintbe). Pendant 10 jours en février, le public pourra voter pour sa série de photos préférée. La série ayant obtenu le plus de mention « j'aime » à la date déterminée à 23h59 remportera le prix du public. La/le gagnant-e de prix du public sera annoncé-e à la fin des dix jours.

5.5. Les gagnant-e-s du prix du jury et du prix du public seront annoncé-e-s directement via les médias sociaux de Caritas International Belgique. Elles/ils seront par la suite personnellement contacté-e-s par téléphone ou par e-mail.

## Article 6 : Prix du concours

6.1 La/le gagnant-e du prix du jury remportera un voyage de presse à l'étranger organisé par Caritas International en compagnie de journalistes professionnel-le-s ou un voyage de campagne en partenariat avec Caritas International. La/le gagnant-e aura l'opportunité de prendre des photos qui seront ensuite relayées dans la presse ou utilisées dans le cadre de la campagne annuelle de Caritas International Belgique. Le choix du prix (presse/campagne) sera déterminé par Caritas International. Le départ à l'étranger se fera uniquement depuis la Belgique.

6.2. La/le gagnant-e du prix du public remportera du matériel de photographie (précisions à venir).

6.3. L'ensemble des 12 finalistes recevront un retour personnalisé de la part du jury (composé de photographes professionnel-le-s). Leur projet (ou une partie) sera potentiellement sélectionné pour une exposition itinérante en 2020. Dans ce cas, certain-e-s recevront également une ou plusieurs de leurs photos imprimées en haute qualité. L'attribution de ces prix additionnels sera déterminée par Caritas International en fonction du contenu.

6.4. En aucun cas, les prix ne pourront être échangés contre un autre prix et/ou contre la valeur du prix en liquide.

## Article 7 : Modifications du règlement

7.1. L'organisateur, Caritas International Belgique, se réserve le droit de suspendre le concours à tout moment, s'il y est contraint pour des raisons juridiques ou des raisons à la discrétion de l'organisation, sans être tenu de verser une réparation ou une indemnisation aux participant-e-s.

7.2. L'organisateur, Caritas International Belgique, se réserve le droit de modifier les règles du concours à tout moment. Si de telles modifications sont apportées, elles seront communiquées sur le site web [www.caritasinternational.be/](http://www.caritasinternational.be/).

## Article 8 : Protection de la vie privée

8.1. Conformément à l'article 4§1 de la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Caritas International Belgique utilisera les données personnelles communiquées uniquement dans le cadre de ce concours de photographie. Ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf autorisation explicite.

8.2. Tout-e participant-e a le droit, à tout moment, d'accéder aux données stockées le ou la concernant, de les modifier ou de les supprimer. Il lui suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : [advocacy@caritasint.be](mailto:advocacy@caritasint.be).



*Ce concours est réalisé grâce au [projet MIND](#) qui reçoit le soutien financier du programme de l'Union européenne pour la sensibilisation et l'éducation au développement (DEAR). Ce contenu relève de la responsabilité de Caritas International, et ne reflète pas nécessairement la position de l'Union européenne.*